

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 04 JUILLET 2023

Délibération n°2023-MAIRIE-019

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de juillet à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RAMON Guillaume, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela, VOLPELLIERE Stéphanie

Procurations : COMPAN-RICHARD Agnès (pouvoir à M. RAMON Guillaume), BOOUNOUA Houassilla (pouvoir à Mme NARDINI Carole),

Absents : BONICEL Carole, DURET Laëtitia, PRATLONG Maxime,

Mme NARDINI Carole a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : ATTRIBUTION DE CHEQUES CADHOC AU PERSONNEL

Nb de conseillers en exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 10

Convocation le :
27/06/2023

Monsieur Le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il est proposé de revoir l'attribution des chèques CADHOC au profit des agents de la collectivité.

1 – Bénéficiaires :

Personnel titulaire, stagiaire, contrat d'avenir, service civique, au prorata de leur temps de présence sur l'année civile.

2 – Evènements concernés :

Cadeau de fin d'année (Noël)

3 – Montant :

100 euros par agent en cadeau de fin d'année (proratisée sur le temps de présence en collectivité par année civile).

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition valable à compter de 2023. Cette somme sera inscrite au budget à l'article 648

VOTE : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour copie conforme

le Maire



Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20230706-2023-MAIRIE-019-AI
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023